

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Compte rendu de la réunion du GT statut du 22 mars 2012

Étaient présent-e-:

Enquêtrices et enquêteurs de Lorraine, basse-Normandie, Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes.

Pour les OS Insee: CGT, CFDT, SUD, CGT-FO, CGC.

Pour la direction Insee : la secrétaire générale de l'Insee, le directeur général, le missionnaire statut-Bercy, la missionnaire statut-Insee, le chef de l'UMS, le chef de la CAEMC, le responsable division prix, le missionnaire secrétariat général Insee, le responsable projet SIRH, l'adjoint au DRH.

Suite à la journée du 13 mars, où une délégation d'enquêtrices et enquêteurs de plusieurs régions a imposé une rencontre avec le directeur général, ce dernier s'était engagé à rejoindre la réunion du GT du 22 mars. Nous avons demandé une réelle négociation Insee sur nos revendications, afin que la direction de l'Insee ne se réfugie pas toujours derrière ce qu'elle suppose acceptable ou non par le Budget. Les deux premiers points se sont donc déroulés sans le DG.

Budget

La réunion a débuté le matin, sur une présentation des estimations budgétaires réalisées par la direction de l'Insee. Une discussion a permis d'éclairer les méthodes de calcul, les hypothèses choisies (notamment sur les quotités et donc le nombre d'équivalents-temps plein estimés : la direction les estime à 711 actuellement, et cible 766 pour 2013).

Le budget actuel est de 19,6 millions d'€.

L'estimation par la direction du budget intégrant le projet de circulaire se monte à 27,37 millions.

Son estimation avec le coût de nos revendications est de 31,59 millions.

A noter que les cotisations sociales (patronales) sont actuellement de 3,15 millions, elles seront de 5,64 millions dans le projet de la direction. Cela démontre, a posteriori, tout l'évitement de salaire différé (notamment pour la retraite) qu'aura fait la direction de l'Insee au fil des années. Sur trente ans c'est plus de 100 millions de salaire différé qui n'auront pas été cotisés !

Pour les cotisations chômage, elles passeraient de 1,1 million à 0,36 million d'€.

Il faut pourtant reconnaître que cette budgétisation montre que ce projet a un coût. Le fait que la direction de l'Insee nous le montre, et réitère son engagement, est plutôt rassurant sur le fait que ces nouvelles conditions d'emploi vont réellement voir le jour.

Prix

Une modélisation a été réalisée par la direction, d'après les relevés des tablettes.

Nous redemandons des propositions de décision pour aboutir à une augmentation de 10 points des quotités de prix, dont il est notoire qu'elles ont été sous évaluées : en effet, la note technique proposée repose sur une mesure des tournées avec les données issues des tablettes, différente de celle du test de charge. Mais elle aboutit pour l'instant simplement à la proposition de majorer ou de minorer les quotités calculées antérieurement. Nous réitérons notre demande initiale, d'aboutir à une majoration de 10 points sur les quotités anciennement calculées.

La direction réitère son engagement à aboutir sur ce dossier.

Nous demandons que les scenarii proposés par la direction soient simulés sur toutes les enquêtrices et enquêteurs prix (prix + bi-réseaux).

Discussion sur les revendications avec le directeur général

Nous lui avons réitéré notre volonté d'une négociation en interne à l'Insee, sur la proposition de rémunération du futur statut.

Le directeur général déclare avoir étudié la circulaire.

Il dit avoir été surpris de découvrir des différentielles non plafonnées, et ne rien avoir trouvé sur l'évolution de la quantité et la qualité de la production du fait du changement de rémunération qu'allait occasionner le nouveau mode de rémunération : il fait une remarque au passage sur le fait que certain-e-s enquêtrices et enquêteurs gagnent bien leur vie (un Inspecteur Général des Finances gagne au bas mot 12 000€ par mois...).

Il déclare que ces appréciations, que nous avons jugées très méprisantes, ne remettent pas en cause le contenu de la circulaire.

Il déclare également que le coût supplémentaire du projet de circulaire actuelle se montant à 7,8 millions, il ne reprendra pas à son compte les revendications que nous avons formulées. Il estime que le « gros combat » avec le Budget, est d'obtenir ces 7,8 millions.

Il se déclare prêt à demander un tout petit peu plus pour pallier les « injustices » découlant de l'application de la circulaire (ex : maladie sur les années de référence), mais pas plus.

Une discussion s'engage. Nous insistons sur le fait que le projet de statut a maintenant deux ans : la demande de budget a été ou aurait dû être établie par l'Insee ! D'autant plus que la direction vient de déclarer que la budgétisation des 7,8 millions était faite depuis longtemps. Donc si le réel objectif d'application à la mi-2012 avait été travaillé, c'est 4 millions qu'il aurait fallu demander et obtenir ! (l'exemple du réajustement de la prime des B et C sur trois ans montre comment un réel engagement non immédiat peut-être mis en place, en triennal).

De plus Bercy s'est engagé en avril 2011 sur le maintien du salaire net: qu'on ne nous fasse pas croire que cet engagement n'était pas en dur !

Le directeur général estime que notre demande est celle de l'application d'un accord asymétrique, dans la mesure où il n'y a pas eu d'accord négocié en interne. Nous répliquons que nous sommes prêts pour tenter un accord symétrique, dans la mesure où le bilan des désaccords sur la circulaire a déjà été dressé par la direction.

A 13h30 une pause a lieu : nous demandons que la direction contacte le secrétariat général de Bercy, et qu'une négociation ait lieu l'après-midi.

La réunion a repris à 14h30. Elle a permis de dérouler l'ensemble des revendications salariales (voir CR du GT du 17 janvier où elles sont listées) , ainsi que de dérouler les désaccords persistants sur la circulaire (voir document de la direction joint). De toute évidence le Secrétariat général de Bercy n'a pas été contacté.

Sur le sujet des différentielles et de leur persistance dans le temps, gelant les salaires, le DG demande à étudier si le dispositif GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) pourrait être appliqué aux enquêtrices et enquêteurs (ce dispositif a été mis en place devant le blocage de nombreux agents en fin de grade. Il permet, seulement au bout de 5 ans au même indice, de toucher une prime. C'est une faible compensation au blocage des carrières).

Nous avons à nouveau refusé que l'indemnité spécifique Dom et celle de transport en Corse, servent à compenser un calcul de salaire défavorable.

Le DG pose une question sur la possibilité d'un accord triennal : nous répondons que nous sommes ouverts à la discussion (ce système serait défavorable en terme d'application immédiate, mais il garantirait l'application à terme : c'est un tel système qui a été mis en place à l'Insee par C. Lagarde pour le rattrapage des primes des B et C sur celles des agents de Centrale). Nous demandons des propositions.

A la fin de la réunion le DG maintient sa position initiale : il défendra le projet initial de l'Insee, avec éventuellement un petit plus permettant de traiter des cas « injustes ».

Nous demandons que cette réunion donne lieu à relevé de décision de la direction.

En conclusion, le directeur général nous a joué un rôle qui ressemble fort à son ancien emploi de Directeur de Cabinet d'Éric Woerth. Il a également été très manipulateur, menaçant dans la première partie (il a plusieurs fois répété « j'ai peur qu'on lâche la proie pour l'ombre »), laissant entendre dans la seconde partie qu'il était à l'écoute des revendications, ce qui n'a pas été le cas.

Au final, il y a un nouveau directeur mais dans la continuité de la précédente direction, refusant de se mettre à la table d'une réelle négociation salariale pour les agents de l'Insee.

Ce point faible de la direction ne pourra sans doute pas tenir tel quel face à la mobilisation !

A Paris, le 27 mars 2012